

Compte rendu de la réunion CNFRA / ANFR - DGCIS du 6 mars 2009 au siège de l'ANFR à Maisons-Alfort.

La commission formation était représentée par F5EWV, F8DYD et F6GPX et F1DUE (DR de liaison).
L'ANFR était représentée par M. MAURIES et M. GRANDISSON
La DGCIS était représentée par M. DELIME.

Nous avons reçu un excellent accueil au siège de l'ANFR et la réunion s'est déroulée dans un parfait esprit de collaboration mutuelle.

Tout d'abord la période de lancement du nouvel examen en version WEB a été évoquée. Celle-ci s'est déroulée sans aucun problème, à la satisfaction de tous les candidats qui ont apprécié cette nouvelle formule plus agréable et plus confortable quant à la présentation. Rappelons que les programmes des différentes épreuves restent inchangés depuis leur origine.

Faisant suite aux comptes rendus de quelques candidats qui nous avaient fait part de leurs remarques sur leurs examens, il nous est apparu quelques petites discordances concernant certaines questions. Nous avons présenté une liste de ces dernières tout en sachant que nous n'avions aucune preuve, seule la bonne foi des candidats faisant référence.

Il s'agissait essentiellement de questions d'ordre technique de l'épreuve réglementation. Certaines d'entre elles nous apparaissaient inadaptées quant à leur niveau, relevant plutôt de l'épreuve technique. Devant nos argumentations, nos interlocuteurs ont noté effectivement que certaines de nos remarques étaient justifiées et procéderont aux vérifications nécessaires, voire à la suppression des questions inappropriées.

Nous avons émis également le souhait d'une réadaptation de certaines questions devenues désuètes quant à l'évolution des technologies ou irréalistes quant aux résultats proposées (certaines sont d'ailleurs très anciennes).

Nos interlocuteurs y sont favorables et nous ont demandé de leur proposer des suggestions comme nous l'avions fait en 2007.

D'autre part, ils nous ont demandé de leur proposer de nouvelles questions concernant la réglementation qui vient d'ailleurs de subir quelques modifications avec les nouveaux textes en vigueur.

Nous avons été informés du processus d'examen quant aux choix aléatoires des questions. En effet, le nouveau système (nous avons, en 2007 soulevé le problème) n'autorise désormais que 2 questions maximum sur une même famille de sujets d'examen. 10 familles de questions ont été réalisées par épreuve d'examen. L'ordre de ces familles est, par contre, établi aléatoirement à chaque épreuve. La fiche de notes de l'épreuve des examens nous a été présentée.

Elle ne comporte que le résultat global de l'épreuve, à notre grand regret. En effet, nous aurions souhaité que la liste des numéros de questions soit ajoutée sur ce document avec leurs résultats (positif ou négatif).

Chaque épreuve est archivée par le système, permettant ainsi, a posteriori, une vérification en cas de contestation.

Les anciens examens issus du minitel sont également archivés.

Concernant le nouveau certificat d'opérateur (licence CEPT, sauf pour la classe 3) seuls les nouveaux candidats recevront ce « sésame ». Il est à noter que ce certificat devrait être signé manuellement par l'autorité supérieure.

A la fin de cette entrevue, F6GPX a remis à M. GRANDISSON (le spécialiste ANFR de l'examen), la dernière version papier de son cours et un CD comprenant tout le programme d'entraînement à l'examen (EXAM'1) qui vient d'être réalisé avec F5AXG et son équipe.

F5EWV, Jean-Claude RUAUD, responsable CNFRA / REF-Union